

Conseil Communal - Séance du 22/05/2023

Réponse à l'interpellation de M. Giuseppe MANIGLIA

Réponse à l'interpellation de Mme Véronique WILLEMART et MM. Guy KRETTELS et Pierre EYBEN

Objet : **Réglementation relative à la mendicité.**

**Candidature de la Ville de Liège à l'appel à projet
« territoire 0 sans-abri ».**

Comme indiqué en réunion des Chefs de groupes, les deux questions ont été jointes parce qu'elles sont deux facettes d'une même problématique, par contre, les réponses seront bien distinctes.

Pour rappel le règlement mendicité du 25 juin 2001 a été établi à l'époque sur base de différents avis, notamment du service de droit pénal et de procédure pénale de l'Université de Liège. Cela dit, le droit évolue et une consultation, un rapport a été communiqué à pratiquement toutes les villes et communes de Belgique, nous l'avons reçu et je l'ai communiqué au service juridique de notre ville ainsi qu'au service juridique de la zone de Police. J'attends leur rapport dans les meilleurs délais. Cela dit, une des choses qui est recommandée c'est d'autoriser la

pratique de la mendicité avec enfant, que vous n'avez pas citée Monsieur Krettels. Je pense que nous serons toutes et tous d'accord ici pour dire que la place des enfants c'est évidemment à l'école et que nous devons plutôt veiller à cela. Dès réception de ces deux rapports nous organiserons une concertation avec l'ensemble des intervenants et des acteurs concernés auxquels nous convierons évidemment le front commun SDF ou des représentants du front commun SDF.

Ma réponse à Monsieur Maniglia :

La participation de Liège au projet URBACT ROOF d'octobre 2019 à juin 2022 a permis d'élaborer un plan actions intégré.

J'ai également sollicité des moyens pour amplifier le Plan Liégeois de lutte contre la pauvreté et diminuer le nombre de personnes sans-abris / très précarisées.

C'est ainsi que Liège a déjà répondu à l'appel à projet FSE+ (fonds social européen).

L'Agence FSE a informé la Ville et le Relais social ce 21 avril 2023 que nos projets ont été retenus. Une subvention de 368.000 € va nous être attribuée pour le projet "Roof 2.0".

Concrètement, cela permettra de développer les équipes Housing first dans les communes limitrophes de Liège (projet Relais social) et de renforcer l'équipe de captage de logements (projet Ville de Liège). Il faut savoir que plus de 50% des SDF que l'on trouve sur le territoire de la Ville de Liège viennent des

communes limitrophes de l'arrondissement de Liège. C'est donc un problème au moins de l'arrondissement et vraisemblablement de la Province de Liège.

Ce dossier devra être monté en cohérence avec l'appel à projet « territoire 0 sans-abris » qui permettra l'accès à des moyens importants pour l'investissement dans des infrastructures d'hébergement et de logements pour sans-abris.

Cet appel, à propos duquel je me suis entretenu avec la Ministre Morreale, devrait être lancé dans les prochaines semaines. Liège sera bien évidemment candidate à l'expérience pilote lancée par la Wallonie. On parle ici de plusieurs millions d'euros d'aide !

Plusieurs réunions préparatoires ont déjà eu lieu afin de monter le dossier de candidature.

A mon sens, il est nécessaire que la coordination du projet soit assurée par le Relais Social du Pays de Liège, ce qui permettra d'impliquer les communes limitrophes dont sont issues une partie des personnes SDF présentes sur le territoire communal.

La création d'un centre intégré pour personnes toxicomanes regroupant accueil de jour bas seuil, SCMR, hébergement / logement / hygiène et accompagnement est pour moi une priorité. C'est le modèle barcelonais notamment.

Nous travaillerons également sur la diversification de l'offre de logements pour sans-abri avec les partenaires du réseau local.

Comme vous le voyez, la problématique est prise très au sérieux et j'espère qu'avec l'aide financière de la Wallonie, des avancées majeures et visibles seront réalisées.